

Responsable Département Patrimoine - Bâtiment - Espaces Verts - Voirie - GEMAPI



Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU LAURAGAIS 73 Avenue de la Fontasse 31290VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
Communauté de communes issue de la fusion du 1er Janvier 2017 avec 3 sites de référence (Caraman, Nailloux et Villefranche de Lauragais)	
Grade :	Ingénieur
Référence :	O03120036856
Date de dépôt de l'offre :	25/03/2020
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	35h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	04/05/2020
Date limite de candidature :	24/04/2020
Service d'affectation :	Département Patrimoine - Bâtiment - Espaces Verts - Voirie - GEMAPI

Lieu de travail :

Lieu de travail :	22 Chemin de la Camave 31290 Villefranche de Lauragais
--------------------------	---

Détails de l'offre

Grade(s) :	Ingénieur Ingénieur principal Technicien Technicien principal de 2ème classe Technicien principal de 1ère classe
Famille de métier :	Affaires générales
Métier(s) :	Responsable des services techniques

Descriptif de l'emploi :
La communauté de communes des Terres du Lauragais recherche un responsable du département Patrimoine/Bâtiment/Espaces

Verts / GEMAPI / Eau (H/F). CONDITIONS DU POSTE Poste ouvert en priorité aux titulaires de la fonction publique à défaut les candidatures de contractuels seront examinées. Cadre d'emploi envisagé : Ingénieurs territoriaux (Catégorie A - filière technique), Techniciens territoriaux (Catégorie B - filière technique) Résidence administrative : Villefranche de Lauragais site de La Camave avec des déplacements fréquents sur les sites de Nailloux et Caraman. Durée hebdomadaire du poste : 35 heures Rémunération afférente à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux ou des Techniciens territoriaux, catégorie hiérarchique A/B + Régime Indemnitare + Avantages Sociaux.

Profil demandé :

PROFIL

Niveau Concours B (accès concours niveau Bac, Bac professionnel ou technologique ou diplôme homologué au niveau IV)/ A / Ingénieur (accès concours niveau équivalent ou supérieur à 5 années d'étude) ou autre type de diplôme classé au moins niveau II fonction publique territoriale.

- Connaissance de l'environnement territorial
- Maîtrise des outils informatiques : Word, Excel, Powerpoint, logiciels spécifiques, SIG,
- Maîtrise de l'environnement juridique attaché à l'activité (Codes relatifs à la construction, à la voirie, à l'urbanisme, etc. ;
- Régime juridique du domaine public et les procédures relatives s'appliquant (coordination, DT et DICT,
- Réglementations diverses du bâtiment) sécurité incendie, accessibilité, hygiène, qualité environnementale, énergie, etc, Code de l'urbanisme,
- Réglementation "permis de construire", Loi sur l'air (pollution, bruit, etc.), formations obligatoires et habilitations du personnel ,loi NOTRe -GEMAPI,
- Connaissances des savoirs faire techniques liées aux domaines des bâtiments, espaces verts, voirie, urbanisme, développement durable,
- Méthodes d'analyse et de diagnostic ,
- Démarches qualité environnementale, "Zéro produit phytosanitaire",
- Techniques d'ingénierie du bâtiment,
- Capacité à diagnostiquer, à proposer et à résoudre des problèmes techniques,
- Capacité à planifier, élaborer, contrôler et suivre les budgets analytiques du département,
- Capacité à rendre compte et à communiquer : oral et écrit,
- Capacité à manager,
- Organisation et planification des équipes et des missions,
- Capacité à la prise de décision en cas d'urgence,
- Autonomie,
- Engagement dans la dynamique de l'équipe de direction (Responsables de départements / direction générale),
- Force de proposition.

Mission :

MISSIONS GENERALES

- Coordonne les activités techniques, administratives, financières, humaines du service Patrimoine (bâtiment, voirie, Gemapi et espaces verts) du territoire de la collectivité.
- Gestion en direct des Grands Travaux de la collectivité.
- Pilote les projets techniques en lien avec les bâtiments intercommunaux, la voirie, Gémapi et les espaces verts.
- Supervise et coordonne le travail des agents placés sous son autorité (environ 35 personnes).
- Est le garant du respect des règles de l'art et des conditions de sécurité des employés.

PRINCIPALES MISSIONS

- Participation à l'organisation du département Patrimoine
- Participation à la définition des orientations politiques en matière de patrimoine (bâtiment, grands travaux, voirie, eaux et espaces verts) en collaboration avec les élu(e)s délégué(e)s à au patrimoine, grands travaux, espace vert, lacs et zone humide
- Gérer la compétence eaux/lacs/rivières/zones humides par le pilotage, le respect et la mise en oeuvre de la GEMAPI en lien avec le responsable de secteur y compris les délégations de compétence à des syndicats
- Participer à la réflexion concernant l'évolution de la compétence liée à la voirie d'intérêt communautaire
- Pilotage opérationnel et mise en oeuvre des projets dans le secteur technique/ patrimonial
- Gestion du matériel du patrimoine bâti et de l'ensemble des infrastructures de la collectivité

- Établissement et mise en oeuvre de partenariats avec les institutions, prestataires, et partenaires divers
- Management, coordination et animation de l'ensemble des services et ou des activités du département patrimoine
- Gestion administrative et financière du département patrimoine
- Assurer la veille réglementaire et la conformité des actions des services du département avec la réglementation en vigueur.

Contact et informations complémentaires : TRAITEMENT DES CANDIDATURES Candidatures (CV actualisé, lettre de motivation, dernier arrêté de situation administrative ou justification de réussite au concours ou copie des diplômes) à adresser avant le 24 Avril 2020 au Président de la Communauté de Communes des TERRES DU LAURAGAIS 73, avenue de La Fontasse - 31290 VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS, ou de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : candidatures@terres-du-lauragais.fr Mme CAQUINEAU Elodie : 05 31 50 45 50 - Directrice Générale des Services

Téléphone collectivité : 05 31 50 54 50

Adresse e-mail : candidatures@terres-du-lauragais.fr

Lien de publication : <http://www.terres-du-lauragais.fr>

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.